

Délibération n° 2019-01-06

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Contrat Territorial de
Développement
Durable 2019-2021
avec le Conseil
départemental du
Puy-de-Dôme

Rapporteur

VEISSIERE Bernard

Date de convocation

14 février 2019

Date d'affichage du compte rendu

01 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 125
Présents : 81
Votants : 93
Pour : 93
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrich, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAIS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le contrat territorial de développement durable (CTDD) 2019-2021 ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

- a délibéré en juin 2017 sur les orientations de la nouvelle génération de CTDD ;
- a sollicité les intercommunalités en janvier 2018 sur un partage d'éléments de diagnostic du territoire ;
- a sollicité les intercommunalités en juillet 2018 sur une première ébauche de programmes d'actions de trois ans pour 2019 à 2021 (2018 étant « année blanche ») ;
- a restitué son analyse lors d'une séance de travail technique le 12 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que, lors de la session budgétaire du 18 décembre, l'assemblée départementale a confirmé le maintien de l'enveloppe départementale spécifique au CTDD, à savoir 8,6 millions d'euros, et que le taux de subvention a été fixé à un maximum de 30 % par action (et non plus jusqu'à 80 % en taux libre) ;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe plafonnée par EPCI a été définie en fonction du nombre de projets et des caractéristiques de l'EPCI, soit : le potentiel fiscal, le revenu par habitant et le Coefficient d'Intégration Fiscal traduisant l'intégration Intercommunale ;

CONSIDÉRANT que les calculs amènent pour API à une enveloppe de 1 289 250,00 € de subvention au maximum sur 4,5 M d'euros de dépenses subventionnables (Rappel : les 8 CTDD 2015-2017 représentaient 1 470 000,00 €) ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider la proposition de stratégie et le contrat territorial de développement durable (CTDD) 2019-2021 correspondant à la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Pays d'Issoire, tel qu'ils sont présentés en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au CTDD 2019-2021, ainsi que les avenants pouvant intervenir après une réaffectation des parties des crédits non consommés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019